

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNY EN VANOISE (Savoie)
SÉANCE DU 28 AVRIL 2026**

N° 2026 054

L'An Deux mille vingt-six, le 28 avril à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de 73350 -CHAMPAGNY EN VANOISE, légalement convoqué le 23 avril 2026, sous la Présidence de Madame Florence MARMONIER, Maire

Présents : Florence MARMONIER, Perrine AUFRERE, Alexandre DUNAND, Ludovic DEVERGNES, Julie PERRIN, Delphine PEPEY, Marion DRAPERI, Amaury BURDET, Floriane PARISSE, Valérie TRAVERS, Françoise VILLARD, Vincent RUFFIER DES AIMES,

Absents : Jean-Max DESCHAMPS-BERGER (pouvoir donné à Perrine AUFRERE) Thierry RUFFIER LANICHE (pouvoir donné à Delphine PEPEY), Jean DE BELOT

Nombre en Membres :	12
En exercice :	15
Suffrages exprimés :	14
Votes pour :	14
Votes contre :	00
Ne prend pas part au vote :	00

Objet : Budget prévisionnel 2026 du budget principal

Lors de la réunion du 15 avril 2026, les élus ont arbitré les propositions budgétaires du budget principal de la commune.

Il convient désormais d'approuver le budget prévisionnel 2026 de la commune, chapitre par chapitre, en équilibre pour sa section de fonctionnement et pour sa section d'investissement comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 650 640.60 €	7 650 640.60 €
Investissement	4 376 989.70 €	4 376 989.70 €
Total	12 027 630.30 €	12 027 630.30

- Vu les articles L.2311-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

Envoyé en préfecture le 13/05/2026

Reçu en préfecture le 13/05/2026

Publié le

ID : 073-217300714-20260428-20260054-DE



A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil municipal

- APPROUVE le budget principal de la commune tel que présenté ci-dessus.

« Certifié exécutoire, dûment habilité aux présentes
Conformément à la Loi du 02 Mars 1982 »

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire
Florence MARMONIER

